

28 mai 2010 -11:55

Appartient à [Conseil des ministres du 28 mai 2010](#)

Assurance soins de santé

Des soins de santé plus accessibles pour les familles monoparentales et les chômeurs de longue durée de moins de 50 ans

Des soins de santé plus accessibles pour les familles monoparentales et les chômeurs de longue durée de moins de 50 ans

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal fixant les conditions d'octroi de l'intervention majorée de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités et instaurant le statut OMNIO.

Les personnes bénéficiant des statuts OMNIO et BIM (bénéficiaires de l'intervention majorée) ont droit à une réduction importante sur leurs frais de médicaments ainsi que sur le montant des consultations du médecin ou les frais d'hôpitaux. Ces réductions sont en moyenne de 50%.

Les familles monoparentales et les chômeurs de longue durée de moins de 50 ans seront intégrés dans la liste des catégories sociales bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) à partir du 1er juillet prochain.

Pour rappel, l'accès au statut BIM est automatique. Il est octroyé pour certaines catégories sociales - telles que les ex-VIPO, les membres des Communautés religieuses, les orphelins, les pensionnés, les handicapés, les chômeurs longue durée de + de 50 ans (*) - qui disposent d'un revenu annuel brut imposable inférieur à 14.000 euros (+ 2.700 euros par personne à charge).

Le coût de cette mesure est estimé à 17,408 millions d'euros. Elle devrait permettre à au moins 150.000 personnes supplémentaires de bénéficier de l'intervention majorée.

(*) Les chômeurs de longue durée de plus de 50 ans en bénéficient déjà.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>